

L'Écho Chapellois



Edito

Chapelloises, Chapellois,

« La jeunesse est l'aspect social de l'enfance, de l'adolescence. Elle se définit par opposition à la génération parvenue à pleine maturité. Elle est le moment où l'être, mis en possession de tous ses moyens, presse ses devanciers de son élan enthousiaste et impatient pour se faire une place au soleil. » (M. DEBESTE, Adolescence).

Au début de notre nouveau mandat, il a été décidé de mettre en place une toute nouvelle commission « Jeunesse et citoyenneté ».

Son but / apporter des animations, des liens à notre jeunesse locale.

L'animation jeunesse délocalisée a vu le jour, grâce à VHBC et plus particulièrement le centre Léo Lagrange CHORUS et est active sur notre commune.

Mise à mal par ces deux années de confinements et restrictions, de nombreuses animations ont quand même réussi à voir le jour. C'est la preuve de notre acharnement à ne pas abandonner ces projets qui sont si importants pour notre jeunesse.

Un contact constant est gardé entre les différents acteurs afin de maintenir les objectifs tels que faciliter l'accès à l'information, permettre les rencontres entre jeunes, les amener à trouver ou retrouver une confiance en soi et en les autres, être acteur de ses propres choix, découvrir, pratiquer le « vivre-ensemble », avoir accès à la culture sous toutes ses formes...

De nouveaux projets sont en cours de réalisation qui concerneront autant la jeunesse que la citoyenneté.

Aussi, notre commune a porté le projet artistique d'une nouvelle fresque à l'école de la Roche Pourprée (article au cœur de l'Echo).

Nous sommes, à notre échelle, les devanciers de notre jeunesse. A nous de les aider à trouver leur place au soleil.

Morgane TROUFFLARD
Conseillère municipale déléguée
Commission Animation Jeunesse et Citoyenneté

Numéro 131
Juin 2022

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 5
- Tribune d'expression P 6
- Vie intercommunale P 7 à 9
- Vie Culturelle et Economique P 10 à 12
- Associations P 13 à 16
- Les Comptes-rendus P 17 à 24
- Mémento P 25

Arrêté sécheresse

En raison d'un déficit pluviométrique persistant, l'Ille-et-Vilaine, est en état d'alerte sécheresse. Dès lors, des mesures de restriction d'usage de l'eau potable s'imposent à tous.

Les mesures de restriction ou d'interdiction visent essentiellement les usages suivants :

- Nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers, toitures, véhicules dont les bateaux.
- Vidange et remplissage des piscines familiales et collectives privées.
- Arrosage des terrains de sport (stades, golfs...), les espaces verts, les jardins.
- Alimentation des douches de plages, des fontaines d'agrément...

Plus d'infos sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr

R

etour sur l'arrivée du Tour de Bretagne

Le 26 avril dernier, La Chapelle-Bouëxic a accueilli le Tour de Bretagne International de cyclisme. Retour sur un grand évènement fêté par tout un village.

Dès le matin, nos agents étaient sur la rue de la Guée pour coordonner la dizaine de camions de l'organisation qui s'installaient sur la ligne d'arrivée. En effet, cette année ce n'était pas un simple passage dans la ville mais une arrivée de la 2ème étape, avec un circuit final à parcourir à 4 reprises.



Dans le même temps, l'association Roazhon Mobility se préparait à accueillir les élèves du CE2-CM1-CM2 pour s'entraîner à la mobilité à vélo.

Une fois la pause déjeuner passée, l'évènement était de plus en plus proche. Les habitants sont sortis de chez eux et se sont positionnés rue de la Guée ou rue du Plat d'Or.

Tous les élèves de l'école primaire ont alors eu la chance de quitter la classe et de se placer le long des barrières, au bord du circuit.

En attendant les coureurs, les écoliers se sont arrêtés au stand de « La Route se Partage » où ils ont appris quelques règles et ont reçu des goodies.

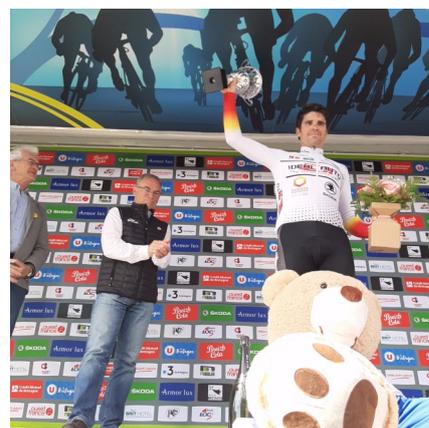




Puis le moment crucial est arrivé : la caravane du Tour de Bretagne. Le bruit de la foule qui applaudit, les cris des enfants qui résonnent entre deux maisons, la sirène des gendarmes, le claquement des pignons, le chant des roues en carbone....

Tout le village a pu apprécier à 4 reprises le passage des coureurs et même une 5ème fois où ces athlètes se sont arrêtés à la fin de la course, devant les yeux ébahis des enfants.

Le petit plus, la victoire d'un coureur breton Johan LE BON, qui remportera cinq jours plus tard, le classement général grâce à un nouveau succès. En résumé, une journée inoubliable pour les enfants mais aussi pour tous les habitants de la commune.



Un grand merci à nos agents et nos bénévoles qui ont préparé cette fête, à nos citoyens qui sont venus apprécier le spectacle et à Mr le Maire qui a porté ce projet.

Merci également à nos partenaires : Françoise Lecrosnier, l'Ardoise Gourmande, Hyper U de Guichen, Saur France, Imagin'Hair, Boulangerie Brodin, Entreprise Frangeul,

Maison Le Guen, Saveurs et Couleurs, Travaux Publics Legendre, Tournerie du Plat d'Or, Protection Bretonne.

Nouvelle fresque à l'école.

Projet amorcé en juin 2020, la fresque a enfin vu le jour sur le mur de l'école de la Roche Pourrée, montant le long du chemin de la cantine.

Ce mur était déjà porteur d'une fresque réalisée en 2013 par un artiste rennais. Afin de lui redonner un renouvellement, nous avons fait appel à MISST1GUETT, artiste de Street Art rennaise elle aussi.

Une des conditions pour cette fresque, était la participation du début à la fin du projet des enfants de l'école.

La classe de CM2 a donc élaboré ce projet avec MISST1GUETT lors de brainstormings. En sont ressortis deux choix... par la suite, les élèves du CP au CM2 ont voté pour choisir quelle fresque serait réalisée.

Grâce aux enfants et à Misst1Guett, nous partons dans l'univers coloré du Mexique, rempli d'animaux (qui pour beaucoup sont en voie de disparition, sujet qui tenait à cœur aux enfants) et de mariachis.

La réalisation de la fresque s'est déroulée en plusieurs ateliers, au cours desquels, enfants et parents ont pu jouer du pinceau. Deux semaines de travail auront été nécessaires.

L'inauguration de la fresque aura lieu le **02 juillet 2022** à 11h00, en présence bien sûr de Miss1Guett. Un parcours explicatif en photos sera mis en place pour comprendre comment les enfants en sont arrivés à cette idée et à sa création.

En attendant, n'hésitez pas à aller vous promener et admirer cette merveilleuse invitation au voyage !!!



Classe 2 :

Les personnes souhaitant organiser la journée des Classes 2 peuvent contacter la Mairie. La salle polyvalente a été réservée pour le **1er Octobre 2022**. Avis aux volontaires !

Savoir rouler à vélo !



Depuis fin mars, les élèves d'Isabelle COGAN en CM1 apprennent le Savoir Rouler À Vélo.

Cette mesure, déjà développée l'an dernier pour le même niveau scolaire, permet de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Vous avez peut-être pu les apercevoir sur le parking de l'école les vendredis après-midis. Sur 6 séances, les enfants ont pu approfondir la maîtrise des fondamentaux du vélo (pédaler, freiner, tenir en équilibre), reconnaître un panneau de signalisation et se diriger en sécurité.

Pour conclure ce cycle de formation, ils sont sortis de l'école et ont mis en application ce qu'ils ont appris lors d'une balade dans La Chapelle-Bouëxic, avant de recevoir leur diplôme officiel.

La mobilité à vélo, est un axe de développement appuyé par Olivier MAUDOUIT au travers différentes opérations (SRAV, "Dépoussiérez votre vélo",...), afin que les habitants de la commune puissent se balader à vélo en toute sécurité



Vous avez bien lu...



Si vous lisez l'Echo Chapellois, vous avez eu connaissance que nous vendons un terrain au futur cabinet dentaire à 65 € le m². Nous avons acheté ce même terrain à 45 € le m² (475m²).

Non, la Commune ne profite pas du vendeur pour faire un bénéfice. Simplement, dans le cadre des conditions de vente, nous aurons à financer une clôture au Sud du terrain. Pour préserver les finances communales (les vôtres donc) la « marge » de 9 450 € servira à financer cette clôture et

des aménagements pour accéder au terrain.

A celle ou celui qui sont allés voir le propriétaire pour se moquer, il faut un peu réfléchir. En attendant, le permis de construire du futur cabinet dentaire vient d'être déposé.

Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Chers concitoyens,

Notre bourg s'est animé ces derniers jours. L'arrivée du Tour de Bretagne cycliste a ravi les très nombreux spectateurs, enchanté les élèves de l'école qui ont bénéficié pour les CE2, CM1, CM2 d'une animation autour du vélo, apporté de l'activité aux commerces du bourg. Ce temps fort a confirmé le dynamisme de notre commune.

Depuis, le bourg est occupé par les travaux de remplacement des compteurs et le début des travaux du futur gîte communal. Pour rappel, le montant initial des travaux du gîte s'élève à 687 780,93 euros HT financés notamment par 431 680,00 euros de subventions.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'est interrogé sur l'opportunité de lancer les appels d'offres pour l'aménagement des travaux de la Rue du Plat d'Or au vu des devis des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales reçues estimés initialement à 200 000 € et qui atteignent désormais 335 878, 80 € TTC pour le mieux placé. Mais, bien évidemment, le projet sera réalisé.

Il nous faudra sans doute être responsables pour ne pas engager inconsidérément les finances de la Commune et attendre que les perturbations mondiales s'apaisent.

Les élus de la liste : MORAZIN R., LEBRET L., CHAUDAGNE M., RUAULT-DUBORD M.C, SOULAIN F., BERNARDIN CORBES E., BOUET JY, LARCHER G, TESSIER D, DAX F, GUEHO F, TROUFFLARD M.

La Chapelle Autrement !

Chers Chapelloises et chers Chapellois,

Lors du dernier Conseil Municipal du 11 avril dernier, nous avons eu la mauvaise surprise d'entendre que le projet de rénovation de la Rue du Plat d'Or ne se ferait peut-être plus... Raison invoquée : augmentation du budget.

Faut-il rappeler que le prévisionnel du projet d'hébergement touristique à la Bonne Franquette est passé de 650 000 € à plus de 900 000 € ?... Quelle est la priorité aujourd'hui ? La sécurisation de cet axe pour les habitants de La Chapelle Bouëxic ou des gîtes ?

Et nous demandons une fois de plus un budget autonome pour la Bonne Franquette afin d'avoir une totale transparence sur le coût nous incombant à nous contribuables !

Ensuite, nous tenions à remercier chaleureusement Marie-Clémence BAMA, secrétaire de mairie de notre commune, et qui vient de partir pour une retraite bien méritée après 37 années de bons et loyaux services. Elle a œuvré avec un grand professionnalisme et surtout une grande discrétion, donc Merci encore à elle et bienvenue à Marion PENEL qui lui succède !

Enfin, permettez-nous d'avoir une immense pensée pour nos amis Ukrainiens... Plusieurs familles sont arrivées sur notre secteur, notamment à Val d'Anast. Continuons à les soutenir afin qu'ils puissent vivre « le mieux possible » cette épreuve et avoir la joie de pouvoir retrouver leur pays un jour...

Virginie, Serge et Rémy

Les pompiers de Baulon recrutent.

Actuellement, vingt sapeurs-pompiers volontaires officient au Centre de secours et d'incendie de la commune de Baulon. Ce n'est pas leur métier, ils sont tous volontaires, et tous veulent rendre service à leur commune et à celles aux alentours. Tout le monde peut devenir sapeur-pompier. En effet, parallèlement, ils sont conducteurs de poids lourds, magasiniers, manutentionnaires, charpentiers, artisans électriciens, conducteurs de travaux, sapeur, agents de sécurité et d'incendie, technicien, agents d'entretien, professeurs, informaticiens, infirmières, etc.

Ils réalisent, chaque année, près de 130 interventions. Cette année, le secteur de première intervention du centre s'est agrandi. Ils interviennent désormais sur les communes de Baulon, Maxent, La Chapelle-Bouëxic nord, Bovel, Lassy bourg et Goven ouest. Soit, environ 6 000 habitants. En 2022, la caserne estime à 160 le nombre d'interventions qu'elle devra réaliser.

Parmi les interventions, 10 % concernent des accidents sur les voies publiques, 80 %, des secours aux personnes, 8 %, des interventions sur des incendies, et 2 %, des interventions diverses (tempêtes, inondations, etc.).

Fin 2024, une nouvelle caserne sera construite dans la ZA du Guény à Baulon. Pour remplir ses missions, les effectifs de la caserne doivent atteindre trente-deux sapeurs-pompiers. Ils ont donc besoin de vous. Venez donc les rejoindre. Les personnes intéressées seront formées entre 6 mois et 3 ans (24 jours de formation en semaine ou en week-end suivant les disponibilités). Dans certaines entreprises il peut y avoir des conventions pour suivre ces formations sans prendre sur des congés. Les volontaires seront formés sur le secours à la personne, le sauvetage, l'incendie et les interventions diverses.

Pourquoi garder des pompiers à Baulon ? C'est tout simplement pour conserver le temps d'arrivée des secours sur l'intervention, soit 20 minutes. Sinon ce seront les autres centres de secours qui viendront (Guichen, Bruz, Rennes, ...), ce qui augmentera le temps d'arrivée à 40 minutes, voire plus. Et on sait que plus nous arrivons vite, plus nous pouvons sauver des vies.

Les personnes intéressées peuvent s'informer auprès des sapeurs-pompiers volontaires de la caserne, le dimanche matin, de 10 h à 12 h, et par téléphone au 06 98 81 94 59.

Une réunion d'information sera organisée fin juin, à la salle des fêtes de Baulon, à proximité de la caserne.



La lutte contre le frelon asiatique, c'est maintenant !

Vallons de Haute Bretagne Communauté prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques, espèce invasive voire nuisible. Voici la procédure à suivre. Depuis juillet 2015, la Communauté de communes prend en charge intégralement la destruction des nids de [frelons asiatiques](#). Pour ce faire, Vallons de Haute Bretagne Communauté signe, chaque année, une convention avec la **Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON 35)**.

276 nids en 2020 et 151 en 2021 ont ainsi été détruits sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le frelon asiatique est de taille plus petite que le frelon commun et majoritairement de couleur noire avec une partie de l'abdomen et le bout des pattes de couleur jaune. Une fois développé, un nid de frelons asiatiques peut mesurer jusqu'à 1 mètre de diamètre et contenir 2 000 frelons.

J'ai un nid de frelon asiatique chez moi, que faire ?

- Ne pas engager une destruction seul au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention.
- Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid.
- **Signaler le ou les nids en mairie.** En cas d'indisponibilité de la mairie, l'administré peut contacter directement la FGDON35 au 09 75 53 57 91.
- La FGDON mandate une des entreprises référencées (*voir ci-dessous*)
- L'entreprise détruit le nid et la facture est envoyée directement à Vallons de Haute Bretagne Communauté. Tout contact avec l'opérateur pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes « barrières » et en respectant une distanciation suffisante.

Modalités d'intervention :

La FGDON n'effectue pas les destructions de nids directement mais passe par des prestataires locaux référencés.

Prestataires référencés en Ille-et-Vilaine :

- Attrape tout (Guichen)
- Émeraude ramonage désinsectisation (Miniac-Morvan)
- Hynera Environnement (Bruz)
- HCE (Tremblay)
- Marc Legendre (Domalain)
- Farago Bretagne (Rennes)

Quelles sont les deux conditions nécessaires pour que Vallons de Haute Bretagne Communauté prenne en charge l'intégralité du coût de destruction ?

- La facture est émise par un prestataire référencé par la FGDON 35.
- L'intervention est organisée via la plateforme de la FGDON 35. Ces factures seront envoyées directement au siège de la Communauté de communes avec l'indication de l'utilisateur, de la date et du lieu d'intervention.



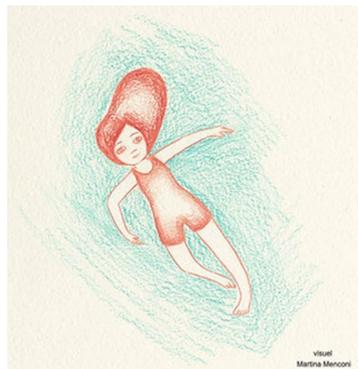
E

xposition à la Bibliothèque



Dans le cadre de leur exposition « *UMI* » à la bibliothèque, *Martina MENCONI*, illustratrice, et *Elsa ANDRE*, autrice, vous proposent une Heure du Conte exceptionnelle, **mercredi 22 Juin, de 14h à 16h**, avec visite de l'exposition commentée par les artistes elles-mêmes suivie d'une sieste musicale et d'un atelier de création sonore.

"Umi est une petite fille qui, un jour, décide de plonger dans l'océan pour connaître les raisons de la colère de la mer. J'ai eu le plaisir de dessiner l'histoire d'Umi, d'après les chants de la musicienne Elsa André. Les illustrations originales sont créées avec du crayon sur papier. Dans cette exposition, vous allez naviguer parmi les illustrations reproduites en grand format sur toile. La couverture est exposée en format original. Vous trouverez le livre musical en consultation dans la bibliothèque. Bonne visite et laissez-vous transporter au fil de l'eau!"



Martina Menconi

Gratuit, à partir de 7 ans. **Renseignements et inscriptions à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com** Attention, places limitées !!!



BIBLI'O PARC

A l'occasion de « **Partir en Livre** », la fête du livre jeunesse, la bibliothèque sort de ses murs !

Retrouvez-nous sur le terrain de la Vigne, à la Chapelle-Bouëxic. Un moment de lecture, de jeux, de partage et de découvertes.

Cette année, **Les mots dans l'guidon** feront une étape avec nous.

Les mots dans l'guidon, c'est une comédienne et un auteur jeunesse qui partent en vélo pour vous raconter des histoires avec la bouche et avec les mains et proposer des ateliers avec les enfants.

Mercredi 6 juillet, de 14h à 18h

Les mots dans l'guidon, 16h

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque, au 02.99.92.05.71 ou bmlachapellebouexic@gmail.com



SAVE THE DATE !!!

L'inauguration de votre nouvelle médiathèque Florence Arthaud aura lieu **samedi 24 septembre à partir de 10h30**. Nous vous préparons une belle journée...

LES QUATRE SAISONS DE LA CHAPELLE-BOUËXIC

« Un photographe à vélo à la découverte de notre commune ! »

Invité par la *Compagnie Tra le Mani* pour réaliser le prochain parcours, « **L'interdépendance** » (on est tous et toutes relié.e.s !), le **photographe François Lepage** prend régulièrement son vélo, depuis mai dernier, pour s'immerger dans notre commune. Découverte des paysages naturels, rencontres avec les habitants et les commerçants, vous m'avez peut-être déjà croisé ce passionné de nature et de rencontres humaines ?

Artiste tout-terrain, François est notamment connu pour son travail en Antarctique et les « Réserves naturelles ». Des terres éloignées aux chemins les plus proches, il poursuit actuellement son projet « Blues Portraits » avec les habitants du Quartier Maurepas à Rennes et le Cabinet photographique. Son site internet : <https://www.francoislepage.com/>



L'objectif de sa venue est la réalisation de photographiques originales de notre commune. Elles seront installées par la suite sur **une boucle à vélo permanente de 14km**. Ce travail est réalisé en collaboration avec l'équipe municipale et notamment Olivier MAUDOUIT.

Appel à participation : enfants, adolescents, adultes
2 ateliers artistiques et gratuits les 25 juin et 2 juillet

Si vous souhaitez découvrir la photo-sténopé ou la création de Podcast radio, François Lepage, Le Cabinet Photographique de Maurepas et Julien Mondon animeront des ateliers participatifs pour venir nourrir la création de ce nouveau parcours !

Pour vous renseigner et vous inscrire (il reste quelques places), contacter Patrice au :
production.compagnietralemani@gmail.com ou 06 89 43 91 22

Une nouvelle sculpture sur l'espace de la Vigne.

Depuis maintenant 2 ans, le projet soutenu par la Mairie auprès de la Région et de « Destination Rennes et les Portes de Bretagne » s'est construit autour de Mari Gwalarn. Des ateliers ont été régulièrement proposés pour aboutir à un projet de sculpture qui sera installée sur la Vigne.

Merci à celles et ceux qui ont contribué à la définition de ce projet. Nos remerciements iront aussi à Audrey Kermegant, Chargée du Tourisme à Vallons de Haute Bretagne qui a assuré la liaison avec les services du tourisme de la Région.

Valérie Galerne, Mari Gwalarn, citoyenne Chappelloise a pu depuis fin 2021 travailler avec les 5 classes élémentaires de l'école sur le thème du Carnaval des [Animaux](#), projet de l'équipe enseignante.

Des sculptures sont également en cours grâce aussi à l'accompagnement financier de la Mairie. Ce sera à l'automne, l'occasion de nouvelles installations sur différents espaces de la Commune et donc pour les élèves Chappellois, un accomplissement pour ce contact avec la culture.

L'inauguration et donc la découverte de l'œuvre est fixée au **Samedi 24 Juin à 11h00, sur La Vigne (près de l'église)**. L'occasion d'échanger avec l'artiste et de partager le pot de l'amitié.

Avec le premier parcours des saisons, c'est un nouvel élément qui enrichit ce cadre bien repéré pour les Chappelloises mais aussi par des visiteurs.



"Création en tous Saëns", projet EAC de l'école La Roche Pourprée, atelier de construction en carton avec la classe de CP.

Animaux musiciens réalisés dans le cadre de cet atelier



C omité des Fêtes



Suite à deux années très difficiles pour les animations soutenues par le comité des fêtes, notamment la fête de la musique et le vide grenier, il a été décidé, à l'unanimité des membres, en respect de l'article 12 de l'association, la dissolution du comité des fêtes. Selon l'article 14 des statuts, les membres ont statué à l'unanimité que le bonus (actifs de l'association) sera attribué à l'association Bouëxic

Animation qui reprend, parmi ses actions, l'organisation des manifestations, Vide grenier et Fête de la musique.

Le bureau remercie l'ensemble des membres et bénévoles qui se sont impliqués pendant des années au sein de l'association. C'est une page qui se tourne, dans un livre dont la suite reste à écrire.

Ainsi, nous invitons tous les bénévoles antérieurs et futurs à rejoindre Bouëxic Animation pour faire perdurer ces événements majeurs au sein de la commune et au-delà.

Le bureau

C lub de Gym et de Zumba

EXCEPTIONNEL !



Le Club de Gym et Zumba La Dynamique vous offre des cours d'essai gratuit !

Le mercredi 15 Juin de 10h15 à 11h15 : Gym

Le jeudi 16 Juin de 19h15 à 20h15 : Gym

Le jeudi 16 Juin de 20h15 à 21h15 : Zumba.

Rejoignez-nous à la salle polyvalente de La Chapelle-Bouëxic !

Pensez à vous munir d'une bouteille d'eau.

Si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à dynamique35330@gmail.com



Cérémonie du 8 Mai

Alors que la Guerre sévit en Ukraine, c'est-à-dire tout prêt de nous, il n'est pas vain de garder la mémoire de la 2ème Guerre Mondiale 1939-1945. Merci donc aux parents, enfants, et habitants de La Chapelle-Bouëxic qui ont assisté à ce moment du souvenir qui, pour, malheureusement, beaucoup d'entre nous est un jour de congé.

Comme à son habitude, Jo BESCHU Président et tous les membres de l'association locale ont fait le nécessaire pour en faire moment fort.

La présence d'un piquet d'honneur et de matériel du 2ème Régiment du Matériel de Bruz, sous le Commandement du Capitaine BARTHOD-TONNO, la présence du Commandant de la Brigade de Gendarmerie Mr MAYSONNAVE, des Maires de Comblessac, Les Brûlais, St Séglin, Mernel, Val d'Anast, La Chapelle-Bouëxic, d'enfants de l'école qui ont chanté La Marseillaise sous la conduite d'Anita GAYET, d'Emma BOHUON, collégienne qui a lu un message, des porte-drapeaux (25) de toutes les communes ont donné un caractère solennel.

La fanfare Plélan-naise, un lâcher de pigeons merci au colombophile Hubert OREVE), 4 Jeeps et d'une moto de 1930 avec leurs pilotes en tenue, ont donné une belle facture pour l'organisation coordonnée par le Lieutenant-Colonel Alain DEPRÉ.



Association Spirale : Les Ateliers de SPIRALE ouverts à tous.



L'association Spirale aura le plaisir de vous retrouver à la rentrée pour les cours de Taichi Chuan et Qigong et sera au rendez-vous des différents forums de septembre si vous souhaitez nous rencontrer.

Si d'ici là, vous voulez des renseignements, vous pouvez nous écrire par mail à taichispirale35@yahoo.com ou consulter notre site internet à taichispirale35.com

Nous ne manquerons pas de vous informer aussi via l'application panneau Pocket de la commune. Toute l'équipe de Spirale vous souhaite un très bel été.



Des petites mains habiles ! 2 ateliers artistiques (gratuits) au printemps.

Les ateliers couture mis en place par l'association BOUEXIC-ANIMATION ont démarré en janvier 2022. Les cours animés par Adeline accueillent 10 participants. Tout au long de leurs réalisations, elle conseille, guide, enseigne les bases et les techniques nécessaires à l'aboutissement de chaque projet.

Cours après cours, chacun évolue et repart avec son chouchou, poncho, robe, jupe, trousse, sacs, patron....

Les petites mains vont à leur rythme en fonction de leur projet personnel.

L'œil avisé d'Adeline permet de les « rassurer » devant leur machine à coudre.



Les 8 séances de 2h se déroulent le mercredi après midi à la salle des fêtes. Il est envisagé de poursuivre cette activité l'année prochaine.



N'hésitez pas à contacter Amélie, à la mairie, si vous souhaitez vous inscrire pour l'année prochaine

☎ 06.89.49.43.45 ou 02.99.92.08.53 (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h15) ✉ animationlachapellebouexic@gmail.com

L'Amicale Laïque prépare la fête de l'école.

Notre dernière fête d'école remonte à juin 2019.... C'est tellement loin ! Cette année pour que tous les enfants puissent profiter un maximum de leur journée de fête, nous avons besoin de Vous (Parents, Grands-Parents, Chapellois...).

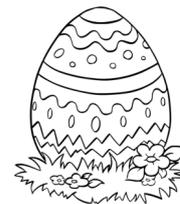
Pour le Samedi 18 Juin 2022 :

Nous recherchons des volontaires dès le matin 10h00 et l'après-midi vers 17h30 afin de monter et démonter les chapiteaux, installer et ranger les tables et les chaises mais aussi tout au long de la journée, pour tenir les stands de jeu et la mythique buvette.



La Chasse aux œufs : le Bilan

Cette première édition de la chasse aux œufs et de la chasse à l'apéro fut un succès. Nous avons accueilli plus de 100 chasseurs « petits et grands ». Les familles ont profité de cette belle matinée pour prendre l'apéro et manger sur place.



Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la deuxième édition.

Préparons l'année prochaine

Comme à chaque fin d'année, certains parents quittent l'amicale laïque car leurs enfants continuent le cursus scolaire au collège. Nous remercions tous ces bénévoles qui ont donné beaucoup de leur temps à l'amicale lors de nos manifestations.

Il est l'heure maintenant d'assurer la relève, chers parents. Juste quelques heures de votre temps pour continuer la magie de l'amicale Laïque. Bénévoles et/ou membres du bureau, plusieurs postes sont à pourvoir.

***Excellente fin d'année scolaire
à tous !***



ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 14 mars 2022

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapellebouexic.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

Travaux d'aménagement de la rue du Plat d'Or : demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation en Soutien à l'Investissement Local) – Année 2022 :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Rue du Plat d'Or, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DSIL comme suit :

Tranche Ferme		Dépenses		Recettes	
Travaux		371 401,00 €		DETR	112 566,00 €
Honoraires		23 085,00 €		Amendes de police	24 903,00 €
Total HT		394 486,00 €		Enrobé	13 000,00 €
				Total HT	150 469,00 €

Tranche Optionnelle		Dépenses		Recettes	
Travaux		371 750,00 €		DETR	104 073,00 €
Honoraires		23 085,00 €		Amendes de police	25 000,00 €
Total HT		394 835,00 €		Enrobé	13 000,00 €
				Total HT	142 073,00 €

Total Dépenses	789 321,00 €	Total Recettes	292 542,00 €
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Subventions accordées à hauteur de 37% environ.

- Cf montant subvention à hauteur de 50% pour la voie cyclable
Aménagement d'une piste cyclable et d'un chemin piétonnier :

Le montant des travaux est estimé à :

- 99 705.00 € HT pour la tranche ferme
- 71 470.00 € HT pour la tranche optionnelle

Soit un montant de travaux pour les aménagements cyclables et piétonniers estimé à 171 175.00 € HT.
 $171\ 175.00 \times 50\% = 85\ 000\ €$.

Monsieur le Maire informe que la commune va demander une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 100 000 € pour ce projet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
Valide le montant de la demande de subvention.

Travaux d'aménagement de gîtes – avenant n°1 – lot n°4 : menuiseries extérieures bois :

Entreprise Guy DANILO – ZA la Bande Badin 56200 GLENAC-LA GACILLY. Suite à l'augmentation du prix du bois de 6% le montant du lot n°1 est réévalué comme suit :

Montant initial : 51 555.81 euros HT

Avenant n°1 : 4191.31 euros HT

Soit un nouveau montant de 55 747.12 euros HT.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 12 - Contre : 2 - Abstention : 1

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

- Donne son accord pour la signature d'un avenant au contrat pour un montant de 4191.31 euros HT soit un montant total du marché s'élevant à 55 747.12 euros.

- Approuve le plan de financement ci-dessus.

Contrat de maintenance photocopieur : prolongation du contrat.

Le contrat de maintenance des photocopieurs de l'école et de la mairie arrive à échéance le 31/03/2022.

Afin de permettre la poursuite de la maintenance des équipements en attendant le prochain appel d'offre, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec la société KONICA MINOLTA pour un an supplémentaire.

Contrat KONICA MINOLTA BHC 287 Photocopieur Mairie

Loyer trimestriel : 73.00 euros HT soit 87.60 euros TTC (au lieu de 146 euros HT)

Loyer annuel : 87.60 euros TTC*4 = 350.40 euros TTC

+ coût copie couleur : 0.0459 euros HT soit 0.05508 euros TTC

Contrat KONICA MINOLTA BH 267 Photocopieur Ecole

Loyer trimestriel : 50.05 euros HT soit 60.06 euros TTC (au lieu de 100.10 euros HT)

Loyer annuel : 60.06 TTC*4 = 240.24 euros TTC

+ coût copie noir et blanc : 0.00459 HT soit 0.005508 euros TTC

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le renouvellement du contrat de maintenance avec la société KONICA MINOLTA pour une durée d'une année supplémentaire, soit du 31/03/2022 au 31/03/2023, pour un montant de 350.40 euros pour la mairie et 240.24 euros pour l'école.

Personnel communal : Services techniques : recrutement d'un adjoint technique territorial :

Afin d'assurer le remplacement de M. Patrick RAVET, actuellement en arrêt maladie, la mairie a recruté un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, par voie de mutation. M. Stéphane BOULAIS, domicilié au 1, le Trouesset 35330 BOVEL qui prendra ses fonctions au 1^{er} Avril 2022. Il sera recruté au 9^{ème} échelon – indice Brut 446 – indice majoré 392. Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants : - Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le recrutement de M. BOULAIS à la date du 1^{er} avril 2022.

Personnel communal : Services techniques : embauche en CDD de M. PAIMBOUIN du 04 avril au 30 juin 2022 :

M. BOULAIS s'étant blessé et étant en arrêt maladie jusqu'au mois de juin 2022, il est proposé de recruter M. PAIMBOUIN domicilié au 3 rue du Domaine du Château 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC, à temps non complet (21 heures/semaine) pour la période du 04 Avril au 30 juin 2022. Horaires de travail : Du lundi au jeudi : 09h15-12h30 / 13h00-15h30. M. PAIMBOUIN ne travaille pas le mercredi après-midi.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le recrutement en CDD de M. PAIMBOUIN afin de pallier l'absence de M. BOULAIS, pour la période du 04/04 au 30/06/2022.

Personnel communal : renouvellement du contrat de Mme Amélie LESCAUT, adjoint d'animation :

Le contrat de Mme LESCAUT arrivant à échéance le 15/03/2022, Monsieur le Maire propose de renouveler celui-ci du 16/03 au 07/07/2022. Mme LESCAUT, domiciliée au 19 rue de Villeneuve 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC est donc renouvelée en tant qu'adjoint d'animation sur la base de 8,5 heures hebdomadaires (8.5/35^{ème}). Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le renouvellement de contrat de Mme LESCAUT jusqu'au 07/07/2022.

Personnel communal : convention de mise à disposition de M. Olivier MAUDOUIT :

M. Olivier MAUDOUIT pourra être mis à disposition du Comité de Bretagne de cyclisme, 14 rue de Livaudière 22600 LOUDEAC en tant qu'entraîneur. Il mènera des activités relatives au plan d'action sportif au titre de la saison 2022, pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Cette mise à disposition sera indemnisée à hauteur de 130 euros/jour et 0.30 euros/km pour les frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour la mise à disposition de M. Olivier MAUDOUIT auprès du Comité de Bretagne de cyclisme pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Adhésions : Adhésion à l'association BRUDED :

Monsieur le Maire propose que la commune renouvelle son adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2022 (Bretagne Rurale et Rurbaine pour un Développement Durable).

Le montant de cette adhésion est calculé selon le nombre d'habitants : $0.32 \text{ euros} * 1522 = 487.04 \text{ euros TTC}$

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion à l'association BRUDED pour un montant annuel de 487.04 euros TTC pour l'année 2022.

Adhésions : Adhésion à la Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire propose que la commune renouvelle son adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2022.

Le montant de cette adhésion s'élève à 120 euros pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour un montant annuel de 120 euros TTC pour l'année 2022.

URBANISME : vente au Département des parcelles section ZB N°50-56-104-150 et 199 :

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Département souhaite acheter plusieurs parcelles communales (section ZB N°50-56-104-150 et 199).

Ces parcelles sont d'une superficie de :

ZB 50 : 2 640 m² - ZB 56 : 200 m² - ZB 104 : 2 140 m² - ZB 150 : 1 560 m² - ZB 199 : 16 191 m²

Monsieur Le Maire rappelle que la commune ne fait aucun usage de ces parcelles, exceptée la parcelle n°199 d'une surface de 16 191m² qui est aujourd'hui exploitée par un agriculteur.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'opportunité de vendre les parcelles n°50-56-104-150 et de rencontrer la famille DIOTEL afin de faire le point sur la situation de la parcelle n°199 et régulariser la location par un bail.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord pour la vente au Département des parcelles n°50-56-104-150 et de rencontrer l'agriculteur afin de faire le point sur la situation de la parcelle n°199.

AFFAIRES GENERALES : dénomination des 3 salles suivantes :

Monsieur le Maire propose que des noms soient données aux trois salles suivantes :

- Sous-sol de la salle des fêtes
- Club-house
- Future salle intergénérationnelle

Monsieur le Maire soumet l'idée de recueillir l'avis des habitants de la Chapelle-Bouëxic et de les faire participer au choix des noms, via l'Echo Chapellois.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide d'associer la population au choix des noms pour les 3 salles.

AFFAIRES GENERALES : planning visite des villages :

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite des villages suivants, en compagnie des membres du Conseil Municipal :

- La Jossais, La Boutinais, Le Brûlay

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

D'organiser une visite des 3 villages cités ci-dessus.

INFORMATIONS FINANCES : subvention club cyclotourisme pour le Tour de Bretagne :

La commune de la CHAPELLE-BOUËXIC accueillera l'arrivée de la seconde étape du Tour de Bretagne le 26/04/2022.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au club cyclotourisme d'un montant de 5000 euros, dans le cadre de l'organisation du Tour de Bretagne.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents :

De verser la subvention de 5000 euros au club cyclotourisme.

QUESTIONS DIVERSES : réflexion concernant un projet éolien éventuel :

Monsieur le Maire rappelle la tenue d'une réunion avec les propriétaires de terrains concernés le Mardi 22 Mars à 19h dans la salle polyvalente.

Adjonction à l'ordre du jour :

Projet micro-crèche :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été sollicitée par un porteur de projet afin d'étudier la faisabilité de l'implantation d'une micro-crèche. Une première rencontre a eu lieu consécutivement à une réunion d'information à laquelle les assistantes maternelles de la commune ont été conviées. Monsieur le Maire propose de surseoir à cette question qui sera étudiée au prochain Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide de surseoir à cette question qui sera étudiée au prochain Conseil Municipal.

Convention RASED :

Le RASED (**Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés**) est situé sur la commune de Guipry-Messac et rassemble des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés qui interviennent sur plusieurs communes dont la Chapelle-Bouëxic, afin de venir en aide aux enfants en difficultés. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce titre une convention de répartition de charges est mise en place entre les différentes communes et permet une répartition des charges de fonctionnement du RASED au regard des effectifs scolaires de chaque commune bénéficiaire du service. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention qui engage la commune de la Chapelle-Bouëxic à participer à hauteur de 268.84 euros TTC pour l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise la signature de la convention RASED.

Etude de zonage d'assainissement :

Dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration, il est nécessaire de procéder à une actualisation du zonage d'assainissement de la commune (le dernier datant de 1999).

Dans ce cadre, le cabinet EF Etude domicilié au 3 rue Galilée 44341 BOUGUENNAIS a transmis un devis d'un montant de 8004.00 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce devis.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Valide la proposition de devis transmise par EF Etudes pour un montant de 8004.00 euros TTC ;

Convention de mise à disposition du local Eglise pour Mme MENCONI :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention qui acte la mise à disposition du local de l'église afin que la compagnie Tra Le Mani puisse l'utiliser comme atelier artistique pour la réalisation de projets en cours.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Emet un avis favorable pour la signature de la convention de mise à disposition.

Délibération Bien sans Maître : M. NOCTURE : intégration dans le patrimoine de la commune :

La commune de la Chapelle-Bouëxic a initié une procédure spécifique de Bien sans maître pour le terrain de M. NOCTURE. Cette action spécifique peut être mise en place dans le cas où un bien n'a pas de propriétaire connu et n'a pas donné lieu depuis plus de 3 ans au paiement de la taxe foncière.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération pour incorporer le bien présumé « sans maître », dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15 - Pouvoir : 0 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Emet un avis favorable pour cette délibération.

Réunion de Conseil Municipal du 11 Avril 2022

BUDGET Commune : Approbation du Compte Administratif 2021 :

Fonctionnement : Réalisations :

Dépenses : 862 729,42 euros

Recettes : 1 088 073, 52 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 225 344,10 euros.

Investissement : Réalisations :

Dépenses : 298 024,18 euros

Recettes : 723 561,63 dont excédent reporté 72 975,81 euros

Soit un excédent d'investissement de 425 537,45 euros. Il en résulte un excédent de clôture de 650 881,55 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 10 - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 0

Le Compte administratif de la Commune est approuvé à la majorité.

BUDGET Commune : Fiscalité locale : décision concernant le taux :

- Taxe foncière bâti

- Taxe foncière non bâti

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'augmentation de la fiscalité locale pour l'année 2022 et de maintenir les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti : 37.06%

- Taxe foncière non bâti : 47.76%

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

BUDGET Commune : vote du Budget Primitif pour l'année 2022 :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 140 443,00 euros

Recettes : 1 140 443,00 euros

Investissement :

Dépenses : 2 628 907,00 euros

Recettes : 2 628 907,00 euros

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 12 dont 1 pouvoir - Contre : 3 dont 1 pouvoir - Abstention : 0

Le budget primitif de la Commune est voté à la majorité.

BUDGET Assainissement Approbation du Compte Administratif 2021 :

Exploitation : réalisations :

Dépenses : 44 950, 42 euros

Recettes : 302 258, 17 euros dont 233 906, 52 euros d'excédent reporté

Soit un excédent d'exploitation de 257 307, 76 euros.

Investissement : réalisations :

Dépenses : 81 791, 97 dont 45 908, 35 euros de déficit reporté

Recettes : 79 057, 35 euros

Soit un déficit d'investissement de 2734, 62euros.

Il en résulte un excédent net de clôture de 254 573, 14 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 13 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Compte administratif Assainissement est approuvé à l'unanimité.

BUDGET Assainissement : Vote du Budget Primitif pour l'année 2022 :

Exploitation :

Dépenses : 322 585, 00 euros

Recettes : 322 585, 00 euros

Investissement :

Dépenses : 1 439 653, 00 euros

Recettes : 1 439 653, 00 euros

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le budget primitif assainissement est voté à l'unanimité.

BUDGET Lotissement : Approbation du Compte Administratif 2021 :

Fonctionnement :

Dépenses : 3322, 58 euros

Recettes : 171 899, 30 euros dont 111 877, 51 d'excédent reporté.

Soit un excédent de fonctionnement de 168 576, 72 euros

Investissement :

Dépenses : 68 721, 08 euros dont 47 023, 13 euros de déficit reporté

Recettes : 0, 00 euros

Soit un déficit d'investissement de 68 721, 08 euros.

Il en résulte un excédent de clôture de 99 855, 64 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 13 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le compte administratif du lotissement est voté à l'unanimité.

BUDGET Assainissement : Vote du Budget Primitif pour l'année 2022 :

Exploitation :

- Dépenses : 322 585, 00 euros
- Recettes : 322 585, 00 euros

Investissement :

- Dépenses : 1 439 653, 00 euros
- Recettes : 1 439 653, 00 euros

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le budget primitif assainissement est voté à l'unanimité.

BUDGET Lotissement : Approbation du Compte Administratif 2021 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 3322, 58 euros
- Recettes : 171 899, 30 euros dont 111 877, 51 d'excédent reporté.

Soit un excédent de fonctionnement de 168 576, 72 euros

Investissement :

- Dépenses : 68 721, 08 euros dont 47 023, 13 euros de déficit reporté
- Recettes : 0, 00 euros

Soit un déficit d'investissement de 68 721, 08 euros.

Il en résulte un excédent de clôture de 99 855, 64 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pour : 13 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le compte administratif du lotissement est voté à l'unanimité.

BUDGET Lotissement : Vote du Budget Primitif pour l'année 2022 :

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

- Fonctionnement :
- Dépenses : 280 084, 42 euros
- Recettes : 280 084, 42 euros

- Investissement :
- Dépenses : 197 417, 78 euros
- Recettes : 197 417, 78 euros

Le budget primitif du lotissement est voté à l'unanimité.

Subvention à l'association les amis de Bel-Air :

L'association des Amis de Bel-Air a pour but de promouvoir l'animation au sein de la résidence pour personnes âgées, Bel-Air. Elle sollicite une subvention pour les résidents de l'EHPAD de Maure de Bretagne originaires de la Chapelle-Bouëxic. Cette subvention annuelle, d'un montant de 40 euros/personne a pour but d'améliorer le quotidien des aînés à travers des animations et acquisitions de matériels adaptés. La Commune de la Chapelle-Bouëxic est concernée pour 2 personnes qui sont résidents de l'EHPAD. Monsieur le Maire propose que la commune accorde la subvention de 40 euros/personne à l'association les Amis de Bel-Air pour l'année 2022. Le montant de cette subvention est donc de : 40 euros*2 = 80 euros TTC

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Donne son accord pour le versement de la subvention de 40 euros/personne soit 80 euros à l'association les Amis de Bel-Air pour l'année 2022.

Adjonction à l'ordre du jour :

Marchand ambulant :

Monsieur le Maire informe la commune qu'un marchand ambulant va s'installer les jeudis soir sur le parking de la Boulangerie afin de vendre des burgers aux habitants de la commune.

Les deux commerçants ont recueilli l'accord de la boulangerie et du restaurant pour s'installer à cet endroit.

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

Le conseil municipal est favorable à cette installation.

Vente terrain lot n°2 133.07 m² - lotissement

Dans le cadre du projet du lotissement de l'éco quartier, un terrain est pour le moment toujours à vendre, il s'agit du lot n°2 d'une surface de 133 m².

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un acquéreur s'est fait connaître et souhaite acheter ce terrain pour un montant de 11 571 euros (133m²*87 euros/m²).

M. le Maire rappelle que ce terrain doit être vendu dans un but d'habitation.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à vendre ce terrain.

Point à temps et achat d'un microtracteur :

M. le Maire rappelle qu'une enveloppe de 20 000 euros a été budgétée pour l'année 2022 afin de réaliser des travaux de point à temps et entretenir les routes de la commune. Les devis reçus dans le cadre de la consultation s'élèvent de 940 à 1475 euros/tonne alors que l'an dernier la tonne était à 642 euros. Compte tenu de l'envol des prix des matières premières, et du bon état des routes de la commune, M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité ou non de réaliser des travaux de point à temps sur l'année 2022.

M. le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal sur la pertinence d'utiliser l'enveloppe afin d'acheter un microtracteur au lieu de réaliser les travaux cette année. Cet équipement permettra aux services techniques de réaliser des travaux pour lesquels ils devaient faire appel à des prestataires.

Le prix du tracteur s'élève à 20 726 euros HT.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0 Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise le Maire à acheter un microtracteur avec les crédits initialement prévus pour réaliser les travaux de point à temps.

Fresque de l'école – résultat du vote des enfants

Le Maire rappelle que la commune a fait appel à une artiste peintre rennaise, Misst1guette, afin de réaliser une fresque sur le mur de l'école qui mène au restaurant scolaire.

Dans le cadre de ce projet, les enfants ont été amenés à voter entre deux propositions, l'une sur le thème du Mexique et l'autre sur le thème de l'espace.

C'est la fresque sur le thème du Mexique qui a remporté le plus de suffrages (69 contre 40).

Le début de la fresque est prévu le 2 Mai 2022 et l'inauguration aura lieu fin Mai/début Juin.

Subvention ADMR :

Le Maire informe le conseil municipal que l'ADMR a formulé une demande d'aide financière afin de développer des projets en direction des bénéficiaires. Il s'agit de prendre une décision sur le mode de calcul car chaque commune participe selon le nombre de bénéficiaires.

Le montant global est de 1500 euros et divisé entre les communes suivantes : Bovel, Les Brûlais, la Chapelle-Bouëxic, Comblessac, Loutehel, Val d'Anast, Mernel et Saint Seglin.

Le Maire informe que le montant de l'aide pour la commune de la Chapelle-Bouëxic s'élève à 146 euros.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13 - Pour : 15 dont 2 pouvoirs - Contre : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Autorise le versement de cette somme à l'ADMR.

HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

11 et 25 Juin

9 et 23 Juillet



37 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.15

www.lachapellebouexic.fr

✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

Permanence des élus sur rendez-vous le samedi de 10h00 à 12h00.

Espace Multimédia

Sur rendez vous
Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi
De 10h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71

✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50 ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illeloo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Agence Postale

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00



12 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Municipale

Mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h00

Mercredi

De 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com



Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75



Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes

12, rue Blaise Pascal - BP 88051

35580 GUICHEN

☎ 02 99 57 03 80

accueil@vallonsdehautebretagne.fr



Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi et Mercredi de 14h à 17h

Vendredi et samedi

De 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h -

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi et Mercredi

de 14h à 18h -

Vendredi et Samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à MERNEL

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Jean-Yves BOUET, et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Juin 2022